



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

19 SEP. 2016

2392

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 19 septembre 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse au sujet de la formation professionnelle.

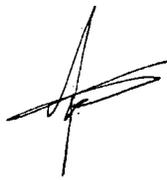
En septembre 2015, l'Université du Luxembourg a présenté une étude sur la formation professionnelle, intitulée « *Éléments pour une évaluation de la réforme de la formation professionnelle : les principales critiques* ».

Selon la conclusion, le rapport « (...) recense principalement les critiques avancées par nos interlocuteurs, ce qui est dû d'ailleurs en partie au mode de questionnement qui tentait surtout de recenser les éléments négatifs dans le cadre d'une discussion de la réforme rendue nécessaire par les nombreux dysfonctionnements avérés et qui ont été répétés par nos interlocuteurs ». Ainsi il en résulte qu'il n'est pas évident de tirer des conclusions précises du rapport comme l'affirment d'ailleurs les auteurs du rapport : « (...) la plupart des propositions de ce rapport provisoire sont formulées sous une forme conditionnelle. » Dans ce contexte, les auteurs font souligner que « Ces nombreux points de critiques qui ont été recensés méritent d'être validés par une méthodologie quantitative plus rigoureuse, par exemple des enquêtes par questionnaires, qui permettraient d'en situer le poids plus précis ».

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- En vue de la grande réforme de la formation professionnelle, Monsieur le Ministre peut-il nous renseigner si une analyse globale est envisagée afin de faire connaître les forces et faiblesses du système ?
- Pour quelles raisons le Ministère s'est-il principalement appuyé sur les aspects critiques dans son évaluation ?
- Le Ministère a-t-il chargé l'Université de valider les points de critiques par une méthodologie quantitative plus rigoureuse, telle que proposée par les auteurs du rapport ?
- Dans l'affirmative, est-ce que tous les acteurs concernés seront consultés ?
- Dans la mesure où ledit rapport n'est que le rapport provisoire, quand sera publié le rapport définitif de cette étude ?
- En mai 2013, le Ministère a effectué auprès des lycées techniques une analyse SWOT. Le Ministère a-t-il évalué cette analyse ? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous indiquer les conclusions tirées de cette analyse SWOT ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, somewhat abstract shape, likely representing the name 'Martine Hansen'.

Martine Hansen
Députée



Luxembourg, le 14 novembre 2016

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 2392 de la Députée Martine Hansen

Lors d'une conférence de presse le 7 octobre 2015 j'ai présenté les constats-clés d'une étude sur la formation professionnelle réalisée par l'Université du Luxembourg, ainsi que les réponses que mon ministère entend y donner.

La mise en œuvre de la réforme professionnelle, qui a débuté en 2010 et porte sur 120 formations, a buté sur des difficultés importantes de mise en œuvre. Le ministère y a réagi dès 2014, en précisant des mesures provisoires dans une instruction ministérielle, puis en déposant en 2015 un projet de loi destiné à remédier aux principaux problèmes de fonctionnement. Il a également chargé l'Institute for Lifelong Learning and Guidance (LLLG) de l'Université du Luxembourg de réaliser une évaluation qualitative du système actuellement en vigueur.

Le rapport de l'Université dégage une vision commune des problèmes, également connus du ministère. Pour alimenter les réflexions, les auteurs ont délibérément choisi de mettre en avant les aspects négatifs. Je tiens toutefois à préciser qu'il s'agit d'une étude qualitative heuristique, qui ne dit rien sur les dimensions quantitatives empiriques des problèmes. Néanmoins, elle documente un malaise généralisé et amène le ministère à réexaminer certains points pour modifier la loi en vigueur.

En réponse à la question parlementaire de l'honorable Députée, j'ai l'honneur de vous faire parvenir les informations suivantes.

Ad 1)

La loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle qui a été voté à la session ordinaire de la Chambre des Députés en date du 12 juillet 2016, et le règlement grand-ducal portant sur l'évaluation et la promotion des élèves de la formation professionnelle qui est entré en vigueur depuis la rentrée scolaire 2016/2017 visent à remédier à des incohérences et difficultés organisationnelles nées de la réforme de 2008. Le système de la formation professionnelle ayant changé considérablement depuis la dernière rentrée, il s'avère difficile d'entamer une étude globale quantitative en ce moment. Il va sans

dire qu'elle est envisagée dans le futur dès que des cohortes complètes auront achevé leur formation professionnelle.

Ad 2)

La réforme de la formation professionnelle a porté sur un ensemble de 120 formations initiales et elle est progressivement entrée en vigueur à partir de la rentrée 2010. Depuis la rentrée 2012, toutes les formations ont été engagées dans la réforme. Si l'un des principaux objectifs de la réforme, à savoir améliorer la qualité de la formation professionnelle, semble atteint, il y a des problèmes majeurs pour ce qui est de l'accès à la formation professionnelle tout au long de la vie, de l'organisation des formations dans les lycées et de l'identification avec la démarche de la part des enseignants et formateurs, des élèves et de leurs parents. Le système modulaire s'est avéré difficilement gérable pour les lycées. Face aux difficultés multiples, reportées à maintes reprises par tous les acteurs de la formation professionnelle, mon ministère a chargé l'Université du Luxembourg de réaliser l'étude sous-rubrique. En vue de remédier à cette situation précaire, et ceci à court terme, j'ai pris la décision que l'étude se base principalement sur les faiblesses du système.

Ad 3)

Pour les raisons explicitées plus haut, mon ministère ne prévoit pas, pour l'instant, d'entamer une analyse empiriquement plus rigoureuse. Or, comme évoqué dans ma réponse à la question parlementaire N° 2151 des honorables Députées Sylvie Andrich-Duval et Martine Hansen, depuis août 2015, des mises en regard, des entrevues et des pourparlers réguliers du ministère avec tous les acteurs concernés, notamment les chambres patronales et salariales, les équipes curriculaires, le collège des directeurs de l'enseignement technique, l'Intersyndicale et le Conseil supérieur de l'Éducation nationale ont permis d'identifier les adaptations nécessaires et de renouer avec un état d'esprit constructif dans l'intérêt des jeunes et des entreprises.

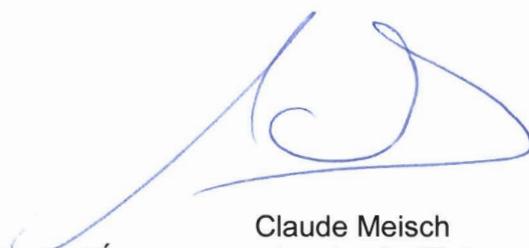
Ad 4)

Le rapport d'évaluation de l'Institute for Lifelong Learning and Guidance (LLLG) de l'Université du Luxembourg porte effectivement le titre de rapport provisoire. Ne voulant nullement influencer les résultats, les conclusions et les appréciations souvent très critiques et négatifs du LLLG, j'ai décidé de publier le rapport sous sa forme brute. Dès lors, il n'est pas prévu qu'une version supplémentaire soit demandée.

Ad 5)

En mai 2013, le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle sous la régie de ma prédécesseuse a pris la décision d'effectuer auprès des lycées techniques une analyse SWOT concernant 1) l'enseignement par modules, 2) la mise en œuvre des programmes de formation, 3) la mise en œuvre des référentiels de formation et 4) la préparation des enseignants. En effet, l'enquête SWOT en question a finalement été adressée aux directeurs des lycées techniques, ayant la formation professionnelle dans leur offre scolaire, par l'ancien directeur à la formation professionnelle en date du 17 mai 2013. Malgré le renvoi massif de la part des directions, je déplore qu'une suite n'ait pas été

donnée pour l'évaluation des retours, ce qui aurait permis l'établissement d'une synthèse de la nature de la réforme de la formation professionnelle, d'une vue globale sur les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces et par la suite de fixer les objectifs concrets.



Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse